



PHOTO

ADHESION 2025-2026

Nom : _____

Prénom : _____

Date & Lieu de Naissance : _____

Adresse complète : _____

Courriel : _____

N° Portable : _____

Personne à joindre en cas d'urgence : (NOM/Prénom & Téléphone)

A FOURNIR :

- Certificat médical d'aptitude à la pratique du Muay Thaï.
- Dossier d'inscription complet rempli et signé.
- La cotisation (par 1 ou 2 chèque(s), en numéraire ou virement avec votre nom).

☐ Je certifie être en possession d'une Responsabilité Civile valide

Numéro de contrat : _____ Compagnie : _____



☐ La loi informatique et liberté N° 78-17 du 06 janvier 1978 (modifié en août 2004), s'applique aux zones de saisie de ce formulaire. Toutes informations de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et le membre dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès du ou de la secrétaire du Thaï Boxing Cambrésis – Team SOREZ. Ces coordonnées ne seront cédées à aucune autre partie que les membres du bureau de l'association et ne seront soumises à aucune divulgation.

☐ J'accepte que mon image puisse être utilisée pour la promotion de l'association via photos ou vidéos prises lors d'entraînements et représentations sportives.

DATE :

SIGNATURE :

Pensez à vous abonner à la Page Facebook du Club « Thaï Boxing Cambrésis » pour suivre l'actualité et les infos importantes.

TARIFICATION 2025-2026

Tarif Kid's : 100 Euros / an

Tarif Ado-Adulte : 200 Euros / an

Dégressif si plusieurs membres de la même famille :

Adultes : 200€ --> 1er : 190€ -> 2ème : 180€ -> 3ème : 170€

Kid's : 100€ --> 1er : 90€ -> 2ème : 80€ -> 3ème : 70€

Compétiteurs :

--> AFMT : Prix de La licence (40€) + passeport obligatoire (20€),

--> FFKMDA : Prix de La licence (40€) + passeport (20€),
selon compétitions,



Règlement Intérieur du Club Thaï Boxing Cambrésis

○Article 1 : Objet

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles de fonctionnement, les droits et les devoirs des membres du club de Muay Thaï, « Thaï Boxing Cambrésis ».

○Article 2 : Adhésion

2.1 Conditions d'adhésion

Pour devenir membre du club, il est nécessaire de :

- Remplir un formulaire d'adhésion.
- Fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique du Muay Thaï datant de moins de trois mois.
- Documents en téléchargement sur notre site web : « sorezlaurent2.wixsite.com/website »
- Payer la cotisation annuelle.

2.2 Cotisations

Le montant de la cotisation annuelle est fixé chaque année par le bureau. Le paiement doit être effectué au moment de l'inscription.

Pour les nouveaux adhérents, deux cours d'essais sont possible.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement en cours d'année.

○Article 3 : Droits et Devoirs des Membres

3.1 Droits

Les membres du club ont le droit de :

- Participer aux cours et aux entraînements.
- Utiliser les équipements du club.
- Participer aux compétitions et aux événements organisés par le club.

3.2 Devoirs

Les membres du club ont le devoir de :

- Respecter le Coach ou Coach adjoint, les autres membres et le matériel.
- Respecter les horaires des cours et des entraînements.
- Porter une tenue appropriée à la pratique du Muay Thaï.
- Suivre les consignes de sécurité données par le Coach ou Coach adjoint.
- Respecter les règles d'hygiène (douche, ongles courts, etc.).

○Article 4 : Règles de Sécurité

4.1 Équipement

Les membres doivent porter un équipement de protection approprié lors des entraînements et des compétitions, incluant mais non limité à : gants, protège-dents, coquille, protège-tibias et casque.

4.2 Comportement

Toute forme de violence ou de comportement dangereux est strictement interdite. Les membres doivent adopter une attitude respectueuse et non violente envers les autres.

○Article 5 : Horaires et Organisation des Cours

Les horaires des cours sont affichés sur notre page Facebook et sur le site internet. Les membres doivent respecter les horaires, Ils devront être présent et en tenu 5 minutes avant le début de chaque cours.



○Article 6 : Sanctions

En cas de non-respect du règlement intérieur, le Coach et ou le bureau peut décider d'appliquer la sanction d'exclusion définitive du club.

○Article 7 : Dispositions Générales

Le présent règlement intérieur est disponible sur le site internet du club. Chaque membre en reçoit un exemplaire lors de son adhésion et doit le signer avec la « mention lu et approuvé »

○Article 8 : Cours d'Essai

8.1 Conditions des Cours d'Essai

Le club Thaï Boxing Cambrésis offre deux cours d'essai gratuits à toute personne intéressée par la pratique du Muay Thaï. Ces cours permettent aux potentiels nouveaux membres de découvrir la discipline et les installations du club avant de s'engager.

8.2 Inscription aux Cours d'Essai

Pour participer aux cours d'essai, les intéressés doivent :

- Remplir un formulaire d'adhésion.
- Fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique du Muay Thaï datant de moins de trois mois.
- Documents en téléchargement sur notre site web : « sorezlaurent2.wixsite.com/website »

8.3 Règles durant les Cours d'Essai

Les participants aux cours d'essai doivent respecter les règles suivantes :

- Porter une tenue de sport appropriée (short, t-shirt) et, si possible, des protections de base (gants, protège tibia, protège-dents, coquille).
- Suivre les consignes de sécurité et les instructions données par le Coach et ou Coach adjoint.
- Respecter les autres membres et l'équipement du club.

8.4 Fin des Cours d'Essai

À la fin des deux cours d'essai, les participants devront décider s'ils souhaitent adhérer au club. En cas de décision positive, ils devront suivre la procédure d'adhésion décrite à l'Article 2 du présent règlement intérieur.

○Article 9 : Entraînements Extérieurs des Compétiteurs

9.1 Obligation d'Information et d'Autorisation

Tout compétiteur du club Thaï Boxing Cambrésis souhaitant s'entraîner dans un autre club ou participer à des stages extérieurs doit :

- Informer le bureau et le Coach par écrit (courrier ou e-mail) avant de s'engager dans ces activités.
- Obtenir une autorisation préalable du bureau, qui peut refuser ou approuver en fonction des circonstances et des intérêts du club.

9.2 Justification

Cette règle est mise en place pour :

- Assurer la sécurité des membres en connaissant leurs lieux d'entraînement.
- Préserver la cohésion et l'esprit d'équipe du club.
- Éviter les conflits d'intérêt et garantir l'intégrité du club.

9.3 Sanctions en Cas de Non-Respect

Le non-respect de cette obligation d'information et d'autorisation entraînera des sanctions

- exclusion définitive du club.

○Article 10 : Clause de l'achat du ou des passeport(s) des compétiteurs :

Dans le cadre de l'organisation des compétitions et conformément aux exigences de la (ou des) Fédération(s), le club s'engage à prendre en charge l'achat des passeports des compétiteurs. Ces passeports seront achetés directement auprès de la fédération, conformément aux tarifs en vigueur au moment de l'achat.

Toutefois, si un compétiteur décide de quitter le club, il devra rembourser intégralement le coût du (ou des) passeport(s) au club avant de pouvoir en récupérer la possession. Le montant du remboursement correspondra au prix d'achat initial payé par le club à la Fédération.

Nom :
Prénom

« Lu et Approuvé » A CAMBRAI le :

FICHE DE CONSULTATION DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DU MUAY THAÏ EN LOISIR ET EN COMPETITION « EDUCATIF ET ASSAUT »

Ce certificat peut être établi par tout médecin titulaire du diplôme français de docteur en médecine.

Recommandations à l'attention des médecins :

Cher confrère,

Vous êtes amené à examiner un sportif qui désire pratiquer un sport de contact dans la catégorie compétition.

L'obtention du certificat médical est la conclusion d'un examen médical réalisé selon des règles de bonnes pratiques, validées par les sociétés savantes.

Cependant, la commission médicale fédérale de la FSASPTT-AFMT rappelle que l'examen médical permettant de délivrer ce certificat :

- Engage la responsabilité du médecin signataire de ce certificat (article R.4127-69 du code de la santé publique [article 69 du code de déontologie]), seul juge de la nécessité d'éventuels examens complémentaires et seul responsable de l'obligation de moyen,
- Ne doit jamais être pratiqué à l'improviste, sur le terrain ou dans les vestiaires avant une compétition, un tel certificat médical dit de complaisance est formellement prohibé (article R.4127-28 du code de la santé publique [article 28 du code de déontologie]).

Pour ces activités sportives, la commission médicale FSASPTT-AFMT préconise un ECG de repos interprété valable 2 ans pour les vétérans.

Il relève de votre seule décision de déterminer les examens complémentaires qu'il vous paraîtra utile de demander pour établir ou non ce certificat.

Toutes les contre-indications médicales aux sports s'appliquent. On peut retenir en particulier les contre-indications médicales absolues ou relatives selon l'appréciation du médecin.

**CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DU
MUAY THAÏ EN LOISIR ET EN COMPETITION « EDUCATIF ET ASSAUT »**

Je soussigné, Docteur
(En lettres capitales)

Certifie avoir examiné le
(Date de l'examen)

Certifie avoir examiné Né(e) le
(Mentionner le nom et prénom)

Et ne pas avoir constaté, à la date de ce jour, de signes apparents, contre-indiquant la pratique de
l'entraînement, du loisir et des compétitions « éducatif et assaut » en muay thaï.

Fait à : Le :

Signature et cachet du médecin

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ « QS-SPORT » (Cerfa 15699-01)

Préalable à la demande de renouvellement de licence

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour demander votre licence au sein de la Fédération Sportive des ASPTT.

Répondez aux questions suivantes par **OUI** ou par **NON**

DURANT LES 12 DERNIERS MOIS :	OUI	NON
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
À CE JOUR :		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenue durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐

NB : les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié

SI VOUS AVEZ RÉPONDU NON À TOUTES LES QUESTIONS ET QUE VOUS AVIEZ FOURNI UN CERTIFICAT MÉDICAL EN 2020/2021 :

Pas de certificat médical à fournir.

Simplement atteste, en cochant la case « Renouvellement questionnaire de santé » sur votre demande de licence (en ligne ou papier), avoir répondu non à toutes les questions lors de la demande de licence.

SI VOUS AVEZ RÉPONDU OUI À UNE OU PLUSIEURS QUESTIONS :

Certificat médical à fournir.

Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.